

NOUVEAU : « TORBALL » Cat. LOISIR – POUR TOUS

Le **torball** est un sport de ballon pratiqué par des sportifs handicapés et/ou valides. Les yeux des joueurs doivent être bandés.

2 équipes sont composées de trois joueurs, le but du jeu étant de marquer le plus de buts. Les tirs s'effectuent à la main en lançant le ballon sous des ficelles sonores. Lors des tirs les joueurs doivent être à genoux et ne doivent pas toucher le tapis avec les mains.



Nom : Prénom : Né(e) le : M / F (**)
 Nom Parents (obligatoire si inscription d'un mineur) :
(la personne handicapée peut être accompagnée si elle le désire) Valide Non valide *(cochez la case correspondante)*
 Adresse : Code Postal :
 Ville : Email :
 ☎ domicile : ☎ travail : ☎ portable :

Signature des parents obligatoire (si inscription d'un mineur)

(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical d'aptitude. **L'absence de ce certificat dans les 15 jours suivant votre inscription entraînera votre suspension ou celle de votre enfant.**

Discipline	Jour	Horaire	Durée	Lieu	Tarifs	Professeur
TORBALL	Samedi	17h30 – 18h30	1h00	A.S.V. – Salle Polyvalente	- 16 ans : 117 € + 16 ans : 132 €	Anaïs

A REGLER		Règlement :	
Cotisation annuelle – 16 ans :	117 €	Espèces	<input type="checkbox"/>
Cotisation annuelle + 16 ans :	132 €	Chèque à l'ordre de l'ASV	<input type="checkbox"/>
Adhésion annuelle – 16 ans :	8 €	Coupon sport/Chèque ANCV	<input type="checkbox"/>
Adhésion annuelle + 16 ans :	15 €	Règlement possible en 3 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centimes)	
TOTAL :			

RENSEIGNEMENTS – ASV : 01 60 10 48 58 – asvillebon@wanadoo.fr

TSVP -->

Démarrage des Entraînements : Samedi 14 OCTOBRE 2017

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).



Responsabilité : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'ASV n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est confié au professeur/moniteur, du début jusqu'à la fin du cours, dans le local où a lieu ce cours. Nous vous recommandons d'accompagner vos enfants jusqu'au local en question et de l'y reprendre en évitant de les laisser sur les parkings.

Demande d'attestation : Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet (fiche d'inscription dûment complétée et signée + paiement de l'adhésion et de la cotisation + certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport). Si l'attestation concerne un comité d'entreprise, nous vous remercions de préciser le nom de la société. Nom de la société :

Il ne sera délivré qu'une seule attestation par an/par personne/par activité **suite à la demande auprès du secrétariat uniquement.**

Conditions de remboursement :

Toute inscription est définitive pour la saison en cours. En cas de problème médical (certificat à l'appui) ou d'un déménagement lointain, un remboursement au prorata pourra être envisagé.